

COUR PENALE INTERNATIONALE
Statistiques du Greffe au 31 août 2012

CONTRIBUTIONS DES ETATS PARTIES
--

Budget approuvé pour 2012	108 800 000 euros	100%
Contributions au budget 2012 reçues au 31 août 2012	85 002 245 euros	78.13%

Les contributions en souffrance au titre des exercices 2011 et 2010 se montent à 0,45% et 0,15% respectivement.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 août 2012, la Cour comprenait 696 membres du personnel occupant des postes permanents (358 dans la catégorie des administrateurs et 338 dans la catégorie des services généraux), 169 personnes travaillant sur la base de contrats d'assistance temporaire générale, 33 consultants ou prestataires de services et 77 stagiaires ou professionnels invités.

Au 31 août 2012, le personnel sujet aux quotas de représentation géographique se répartissait comme suit (par rapport aux objectifs) :

- 16,82% du Groupe des États d'Afrique (objectif : 12,76%)
- 6,54% du Groupe des États d'Asie (objectif : 19,25%)
- 7,17% du Groupe des États d'Europe orientale (objectif : 8,08%)
- 8,72% du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (objectif : 14,46%)
- 60,75% du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (objectif : 45,45%).

Dans la catégorie des administrateurs occupant des postes permanents, 77 nationalités sont représentées (99 nationalités le sont parmi tous les personnels, exception faite des stagiaires ou professionnels invités).

La représentation équitable des deux sexes est bien respectée au sein de la catégorie des administrateurs occupant des postes permanents (49.44% de femmes et 50.56 hommes) bien que la Cour reçoive habituellement davantage de candidatures d'hommes que de femmes (par exemple, au mois d'août 2012, 53.21 % des candidatures avaient été envoyés par des hommes).

Depuis le début de l'année, la Cour a reçu 3 933 candidatures pour des postes permanents ou temporaires. En 2011, la Cour avait reçu les candidatures de 12 920 personnes pour ces mêmes postes.

AUDIENCES, DÉCISIONS ET DOCUMENTS DÉPOSÉS AU GREFFE

Audiences

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, la Cour a tenu 58 audiences, d'une durée cumulée de 170 heures (35 audiences pour une durée cumulée de 129 heures dans le procès Bemba, 3 audiences d'une durée cumulée de 5 heures pour le procès Lubanga, 6 audiences d'une durée cumulée de 19 heures dans le procès Katanga et Ngudjolo, 1 audience dans l'affaire Mbarushimana, 5 audiences dans la situation du Kenya et ses deux affaires, 7 audiences dans l'affaire Banda et Jerbo et une audience dans l'affaire Gbagbo).

Décisions et documents

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, 381 décisions, ordonnances et arrêts (représentant 6 776 pages) ont été rendus tandis que 1 165 documents principaux (représentant 104 552 pages) ont été enregistrés. Un total de 116 878 pages de décisions, documents et traductions ont été enregistrés ; 67 924 étaient rédigés en anglais, 44 396 en français et 4 558 dans d'autres langues.

Durant la même période, plus de 5 800 pages de transcription ont été fournies dans les langues de travail de la Cour (incluant 95 pages en anglais et 99 en français dans l'affaire Lubanga, 360 pages en anglais et 396 en français dans l'affaire Katanga et Ngudjolo, 1 932 pages en anglais et 2 033 en français dans l'affaire Bemba ; 204 pages en anglais et 196 en français dans les deux affaires kenyanes, 242 pages en anglais et 222 pages en français dans l'affaire Banda et Jerbo et 39 pages dans chacune des deux langues dans l'affaire Gbagbo).

VICTIMES ET TÉMOINS

Protection des témoins

Le Greffe a organisé la logistique et pris toutes les dispositions nécessaires pour que les victimes et les témoins puissent se déplacer sans encombre et se présenter à temps au siège de la Cour. Il s'est notamment chargé d'organiser le déplacement des victimes et des témoins en toute sécurité ; d'obtenir des documents de voyage et d'apporter de l'aide pour les procédures d'immigration ; et d'offrir une aide psychosociale et pratique sur le terrain.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, l'Unité des victimes et des témoins a facilité la comparution de 13 témoins (2 dans l'affaire Lubanga et 11 dans l'affaire Bemba). Au cours de l'année 2012, c'est en moyenne une cinquantaine de témoins ou personnes courant un risque du fait d'un témoignage devant la Cour qui ont

bénéficié du Programme de protection de la Cour, pour toutes les situations et tous les mois, une dizaine de personnes ont été assistées par des mesures locales de protection.

Participation des victimes et réparations

Depuis le début des enquêtes, la Cour a reçu 12 019 demandes de participation aux procédures relatives aux situations (2 228 dans la situation en République démocratique du Congo, 1 039 dans la situation en Ouganda, 211 dans la situation du Darfour, 5 164 dans la situation en République centrafricaine, 3 173 dans la situation au Kenya, 7 dans la situation en Libye et 197 dans la situation en Côte d'Ivoire) ; parmi elles, 977 ont été déposées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2012 (171 dans le cadre de la situation en République centrafricaine, 601 dans le cadre de la situation au Kenya, 2 dans la situation au Darfour, 6 dans la situation en Libye et 197 dans la situation en Côte d'Ivoire) et 6 771 ont été déposées en 2011.

Au 31 août 2012, 4 107 victimes ont été acceptées par les chambres compétentes à participer aux procédures : 204 pour la situation en République démocratique du Congo, 114 dans l'affaire Lubanga, 366 dans l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, 132 dans l'affaire Mbarushimana, 2 551 dans l'affaire Bemba, 21 pour la situation en Ouganda, 41 dans l'affaire Kony et autres, 11 pour la situation au Darfour, 6 dans l'affaire Harun et Kushayb, 12 dans l'affaire Al Bashir, 89 dans l'affaire Banda et Jerbo, 327 dans l'affaire Ruto et autres et 233 dans l'affaire Muthaura et autres.

La Cour a reçu 8 821 demandes en réparations émanant de victimes, dont 7 033 en 2011 et 921 du 1^{er} janvier au 31 août 2012 (2 pour la situation au Darfour, 208 pour la situation en République centrafricaine, 503 pour la situation au Kenya, 6 pour la situation en Libye et 202 pour la situation en Côte d'Ivoire).

DEFENSE ET CONSEILS

Au 31 août 2012, cinq personnes suspectées ou déclarées coupables de crimes devant la Cour (Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui, Jean-Pierre Bemba Gombo et Laurent Gbagbo) sont en détention au quartier pénitentiaire de la CPI, ainsi que quatre témoins détenus dans deux affaires devant la Cour depuis le mois de mars 2011.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, la Section de la détention a organisé 1 415 heures de visites pour les personnes détenues.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, le Greffe a apporté un soutien administratif à 12 équipes de la Défense et à 24 représentants pour les victimes.

Listes des conseils, des assistants des conseils et des enquêteurs professionnels :

Depuis le début de l'année 2012, la Cour a reçu 61 demandes de personnes souhaitant figurer sur la liste des conseils ; 17 ont été inscrites, portant ainsi le nombre total des conseils inscrits sur la liste à 433 personnes (108 femmes et 325 hommes) originaires de 59 pays. Le nombre des assistants des conseils est passé de 123 à 133 depuis le 1^{er} janvier 2012 et la liste des enquêteurs professionnels compte 29 enquêteurs.

Le dixième séminaire à l'intention des conseils, une réunion organisée chaque année par le Greffe conformément au Règlement du Greffe, est prévu les 15 et 16 octobre 2012. Il sera suivi d'un atelier de formation dans les deux langues de travail de la Cour d'une durée de trois jours au profit de 150 avocats.

SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, 95 communiqués de presse et supports d'information ont été publiés, tandis que les représentants de la Cour ont accordé 1 105 entretiens. Au siège de la Cour, 265 visites ont été organisées à l'intention de 5 086 personnes. Le site de la Cour a été visité par 703 000 personnes durant la même période.

Les activités de sensibilisation (réunions, ateliers, séminaires) sont régulièrement poursuivies. La Cour a produit pour ses efforts de sensibilisation 38 programmes de radio et 42 programmes de télévision, y compris des résumés hebdomadaires du déroulement des procès.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2012, les activités de sensibilisation suivantes ont été menées dans les pays faisant l'objet d'une situation :

- Nord de l'Ouganda : 32 séances interactives ont permis de s'adresser directement à 2 946 personnes ;
- République démocratique du Congo : au cours de 117 séances d'activités, il a été possible de s'adresser directement à 10 464 personnes, et environ 25 millions de personnes ont été régulièrement informées tous les mois grâce aux émissions de radio et de télévision;
- République centrafricaine : durant 89 séances interactives, 3 905 personnes ont été directement touchées, et 800 000 personnes ont été régulièrement informées grâce à la radio et à la télévision;
- Darfour : la Cour a continué ses initiatives auprès de la diaspora soudanaise, 51 réunions ont permis de s'adresser directement à 292 personnes. Quelque 10 millions de personnes ont été régulièrement informées grâce à des émissions de radio et à l'insertion d'informations sur le site Web Sudanese Online ;
- Kenya : au cours de 57 activités, il a été possible de s'adresser directement à 3 829 personnes et une audience de 10 à 30 millions de personnes a été informée grâce aux émissions de radio et télévisions.
- Côte d'Ivoire : 6 réunions ont été organisées permettant de s'adresser directement à 114 personnes.